



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Lettre d'information de l'AOMF

Cette lettre d'information est la vôtre. Elle ne vaudra que par les informations que vous communiquerez et que vous souhaitez partager. Nous comptons sur vous tous pour la faire vivre et pour renforcer ainsi la solidarité concrète qui doit nous unir.

Numéro 13 – février 2010

Dans ce numéro

- 1 Bureau de Namur, novembre 2009
- 2 L'étude sur l'état de l'enfance
- 3 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant
- 4 Haïti
- 5 Informations de l'OIF
- 6 Formation des collaborateurs des médiateurs, 2 - 4 décembre 2009
- 7 Nouvelles des membres et actualités

1. Bureau de Namur, novembre 2009

1. Suivi des décisions et des résolutions du Congrès de Québec

Le Président propose de créer un groupe d'accompagnement du Médiateur du Niger composé du Médiateur de la République du Bénin, de la Médiatrice de la République du Mali et du Médiateur de la République du Sénégal. La première visite pourrait avoir lieu au printemps 2010 par le Président de l'AOMF et le Secrétaire Général pour introduire ce groupe aux autorités du Niger.

Le représentant du Secrétaire général propose de demander l'avis de l'OIF et de l'ambassade de France à Niamey concernant la situation politique actuelle au Niger.

2. Calendrier prévisionnel de l'AOMF 2009-2011

- Bureau de Luxembourg début du mois de juin 2010 sur deux jours
- Conseil d'Administration à Paris début septembre 2010
- Bureau de mai ou juin 2011
- Congrès de Luxembourg fin 2011

3. Centre de formation et d'échanges en médiation de l'AOMF à Rabat et Plan de formation de l'AOMF :

Le représentant du Secrétaire général fait le point d'étape sur la 4^{ème} session ayant pour thème « Les moyens d'intervention du Médiateur » : 23 participants sont inscrits ainsi que 5 observateurs. Les cinq experts viennent du Burkina Faso, du Québec, de France et du Maroc.

Le budget prévisionnel est de 15 000 €.



Le représentant du Secrétaire général fait part des propositions de M. Iraki concernant les prochaines formations : une session de formation pour les collaborateurs ayant pour thème « **le rôle du médiateur dans la réforme de l'administration** », et une session de formation pour les Médiateurs : « *le rôle du médiateur dans la résolution des conflits régionaux* ». La première proposition est retenue pour la prochaine formation de mai 2010.

Le président propose ensuite plusieurs thèmes retenus également par le Secrétaire général :

- Comment développer le rôle politique de l'Ombudsman
- Rôle des Ombudsmans dans la transposition et l'application des conventions internationales
- Indépendance du Médiateur
- Lieux de privation de liberté
- Les Ombudsmans et les migrations
- La communication du Médiateur avec les administrations, la presse et l'opinion publique.

Le thème sur les lieux privés de liberté est retenu pour 2011, mais sera réduit aux **prisons**. Pour décembre 2010 le sujet suivant est adopté : **La communication du Médiateur avec les administrations, la presse et l'opinion publique**.

4. Création d'un site internet et d'un site intranet pour l'AOMF

Le Président propose de travailler avec l'entreprise ayant développé le site internet du Médiateur du Grand-duché de Luxembourg pratiquant des prix très concurrentiels. La proposition est retenue et le Président s'engage à organiser une présentation de la part des développeurs réseaux lors de la prochaine réunion de Bureau.

5. Information sur la rencontre internationale à Genève du 24 septembre 2009 en marge du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies

Le représentant du Secrétaire général explique qu'une table ronde a été organisée à Genève par le Diwan Al Madhalim en collaboration avec l'Ombudsman Suédois et les représentations diplomatiques de ces Etats à Genève, avec pour thème : « Pour un rôle actif des Ombudsmans dans le système onusien de protection et de promotion des droits de l'Homme ». Cette table ronde s'est tenue en vue de mobiliser et de sensibiliser les instances des Nations Unies chargées de la promotion des Droits de l'Homme sur l'intérêt du projet de résolution présenté par le Royaume du Maroc. L'objectif principal consiste à explorer les voies d'intégration des médiateurs et ombudsmans dans les mécanismes et les procédures en charge des Droits de l'Homme au niveau des Nations Unies, à l'image des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

6. Point sur les projets de recherches universitaires :

- Etude sur la diversité et le potentiel des pratiques des membres de l'AOMF au regard de leurs spécificités respectives (Mesdames E. Volckrick, C. Régis, L. Lalonde) : Mme VOLCKRICK fait part des avancées de cette étude : les questionnaires commenceront à être dépouillés en décembre. De plus, l'étude des sites web des différents Médiateurs est en cours.
- Développement d'un recueil de la doctrine des Médiateurs et Ombudsmans (Protectrice du citoyen de Québec et Diwan Al Madhalim du Maroc) : La Deuxième Vice-présidente annonce une prochaine rencontre entre les deux institutions.
- Etude sur l'état de l'enfance et de la jeunesse au sein des Etats membres de l'AOMF (AOMF et Ombudsman et Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick) : le représentant du Secrétaire général indique que cette étude sera diffusée à tous les membres de l'AOMF.

7. Divers

Le Président fait part de la prise de contact avec le Vietnam et de la volonté de faire entrer une institution vietnamienne au sein de l'AOMF.



2. L'étude sur l'état de l'enfance



Le projet a été réalisé par le Bureau de l'Ombudsman et Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick (Canada) avec la collaboration de l'AOMF et l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Ce rapport présente les résultats d'un projet de recherche visant à recenser les mécanismes de protection de l'enfant des États représentés au sein de l'AOMF.

Selon les données recueillies, les États parties se sont formellement engagés au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE) et la plupart ont ratifié les protocoles afférents. Depuis, si plusieurs États parties ont enregistré des réalisations notables en matière de protection de l'enfance, il n'en demeure pas moins que de nombreux défis empêchent ou retardent toujours la mise en application intégrale des dispositions de la CDE ou des protocoles.

Selon les données du sondage, les États parties font appel à une vaste gamme d'institutions pour promouvoir les droits de l'enfant ainsi qu'à diverses stratégies de promotion et d'éducation. Les données nous apprennent également que ce sont les États parties qui sont largement responsables de soutenir financièrement les institutions responsables de promouvoir les droits de l'enfant. Bien que cela reflète l'intérêt politique et populaire relatif aux droits des enfants et des jeunes, plusieurs sont d'avis que les budgets étatiques consacrés à ce dossier ne se hissent pas à la hauteur de l'enjeu.

En ce qui concerne la mise en application de la CDE, la très grande majorité des États sondés ont pris des mesures afin de faire concorder leurs outils législatifs et réglementaires ainsi que les politiques et les pratiques. De plus, la plupart des États ont pris des mesures formelles pour assurer un effort concerté des diverses autorités publiques engagées dans la promotion et la défense des droits de l'enfant.

Par ailleurs, l'article 4 de la CDE prévoit que les États parties sont tenus de « prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention ». À cet égard, les États parties disposent d'instruments législatifs ou administratifs ciblant divers types de protection. Il existe dans la majorité des États un mécanisme de révision, d'appel ou de recours concernant les actions, omissions ou décisions prises par les autorités publiques. La plupart de ces recours relèvent du droit pénal ou du droit administratif.

Ce rapport révèle aussi que les dispositions qui concernent l'implantation de régimes étatiques de sécurité sociale pour satisfaire aux besoins essentiels de l'enfant et lui permettre d'exercer ses droits restent largement inachevées. À cet égard, de nombreuses lacunes persistent, notamment la pauvreté chronique, qui demeure un obstacle majeur à la satisfaction des besoins et à la protection et à la promotion des droits des enfants.

En matière d'éducation, le sondage révèle que dans la plupart des États parties la responsabilité de veiller à l'éducation primaire et secondaire des enfants incombe au ministère de l'Éducation. Ces derniers intègrent les buts et objectifs de l'article 29 de la CDE en les faisant concorder aux politiques publiques en matière d'éducation et, dans certains cas, en adaptant le matériel pédagogique et les programmes d'étude.

De façon similaire, dans les États parties, la livraison des services de santé relève généralement d'un ministère de la Santé. Selon les données recueillies, plusieurs États disposent de politiques de santé qui constituent les points de référence en matière de développement sanitaire. Ces politiques fixent ordinairement les orientations, les objectifs et les stratégies du secteur pour des périodes données. Le sondage a permis de recenser plusieurs nouveaux programmes et institutions de soins de santé établis depuis 2002 afin de traiter de divers problèmes de santé.

La CDE tente aussi par ses dispositions de combattre la disparité entre les genres, un enjeu d'actualité dans la majorité des États parties. D'ailleurs, plusieurs ont adopté une variété de mesures pour remédier à ce problème, dont des initiatives législatives.

Ajoutons que selon les résultats du sondage, les enfants et les jeunes victimes d'actes criminels jouissent d'une vaste gamme de services subventionnés ou gérés par les institutions étatiques. De plus, la plupart des cadres législatifs en matière de justice pénale pour jeunes prévoient des mesures de sanctions alternatives aux peines à purger en lieu (ou établissement) de garde fermé. Les États prennent aussi divers moyens pour détourner les enfants du système de justice pénale.

Enfin, cet ouvrage a permis de jeter la lumière sur les façons de mesurer l'efficacité des interventions étatiques en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. Il a été possible de répertorier plusieurs dizaines d'indicateurs auxquels font appel les États parties.

3. 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant



A l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention internationale sur les droits de l'enfant, Abdou Diouf appelle tous les Etats francophones à ratifier les deux protocoles additionnels

« Les droits de l'enfant sont au cœur des droits de l'Homme » rappelle le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention internationale sur les droits de l'enfant (CIDE). Pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), cette préoccupation s'était déjà exprimée en 1993, à l'occasion de la Conférence des ministres chargés de l'enfance dans les pays francophones. Depuis la résolution adoptée en octobre 2008 à Québec par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, cet engagement, qui se fonde également sur la Déclaration de Bamako (2000) sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone, a pris une nouvelle dimension.

En cette journée de célébration, le Secrétaire général de la Francophonie se félicite de la ratification par tous les Etats francophones de la CIDE mais « appelle ceux qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les deux protocoles additionnels à la CIDE portant sur l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ».

Les actions de l'OIF visent à promouvoir davantage les droits universels et indivisibles des enfants. Depuis le début de l'année 2009, l'Organisation s'attache principalement à renforcer la sensibilisation et



l'éducation en faveur des droits de l'enfant selon une double démarche qui s'appuie, d'une part, sur la mobilisation des réseaux institutionnels de la Francophonie et, d'autre part, sur un soutien à la société civile. Conjointement avec l'UNICEF, elle accompagne la création d'institutions ou de fonctions spécialisées sur les droits de l'enfant au sein des pays francophones. Par ses initiatives, l'OIF contribue aux efforts de la Communauté internationale pour le plein respect des droits de l'enfant, en agissant en étroite concertation avec les institutions du système des Nations unies.

Fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes, la Francophonie porte une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes, à travers les actions qu'elle mène sur les cinq continents en faveur de la paix, de la diversité des cultures, de l'éducation et du développement durable.

Lors de leur XII^{ème} Sommet (Québec 17-19 octobre 2008), les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones ont adopté, sur proposition de la Tunisie, une résolution sur les droits de l'enfant. Ce texte encourage les Etats membres de la Francophonie qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à mettre en application les protocoles facultatifs à la Convention des droits de l'enfant (ci - après «la Convention»), dont les travaux du Comité des droits de l'enfant (ci - après «le Comité») sont la traduction, et invite la Francophonie à renforcer ses activités de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir les droits de l'enfant, en concertation avec les institutions internationales et régionales. La résolution encourage également la Francophonie à s'associer à la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

2. Dans le cadre du suivi de ces dispositions, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) de l'Organisation internationale de la Francophonie (ci - après «l'OIF») a organisé, conjointement avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (Tunisie), **les 24 et 25 novembre 2009 à Tunis, un séminaire international sur les droits de l'enfant.**

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre des engagements consignés dans la Déclaration de Bamako (3 novembre 2000), et des actions menées par la DDHDP, tout au long de l'année 2009, en faveur des droits de l'enfant, en liaison, d'une part, avec les réseaux institutionnels de la Francophonie et, d'autre part, avec les organisations de la société civile à travers le Fonds francophone d'initiatives pour les droits de l'Homme, la démocratie et la paix (FFIDDHOP) dont le 4^{ème} appel à projets, lancé en mai 2009, vise la protection de l'enfance et, de façon plus spécifique, la lutte contre l'exploitation des enfants.

3. Le séminaire de Tunis s'est fixé pour objectif principal de faire le bilan de la mise en œuvre de la Convention 20 ans après son

adoption et de prospector les moyens de renforcer la coopération internationale en vue d'une application renforcée de ses dispositions, en l'orientant en particulier vers les actions et programmes ciblés et articulés autour des deux perspectives suivantes :

- o la restitution des principales conclusions des activités menées en 2009 par la DDHDP, ou avec son soutien : Il s'agit, en particulier, de partager les acquis des projets conduits en faveur :

- de la création d'institutions/ de fonctions indépendantes de défense des droits de l'enfant dans les pays de l'espace francophone, sur le fondement d'un partenariat opérationnel noué avec le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

- du développement de la connaissance des situations sur les droits de l'enfant et des mécanismes institutionnels nationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant ;

- de la mise en place de programmes francophones de sensibilisation et formation en matière de droits de l'enfant ;

- o la formulation concertée de stratégies à moyen terme, visant notamment la poursuite du processus de soutien à la mise en place de fonctions indépendantes de défense des droits de l'enfant au sein des pays francophones, en définissant un nouveau périmètre d'action prioritaire, mais également la consolidation des mécanismes existants.

4. Le séminaire de Tunis, a consacré au total cinq séances de travail, où des études approfondies, suivies de débats et d'échanges interactifs, ont été présentées autour des trois séquences thématiques consacrées à trois aspects fondamentaux de la question des droits de l'enfant au sein des pays de l'espace francophone, à savoir :

1^{ère} Séquence: La Convention internationale relative aux droits de l'enfant 20 ans après son adoption : bilan général

2^{ème} Séquence : Pour une protection accrue de l'enfant

1^{er} sous-thème : « La lutte contre les différentes formes d'exploitation des enfants »

2^{ème} sous-thème : « Les enfants, les médias et les nouvelles technologies »

3^{ème} sous-thème : « Les dispositifs institutionnels de promotion et de protection des droits de l'enfant »

3^{ème} Séquence : Pour une coopération internationale renforcée en faveur des droits de l'enfant : renforcement des mécanismes de promotion et de protection

4. Haïti

Le Président et le Secrétaire général de l'AOMF ont très vite pris des nouvelles de la Protectrice du Citoyen d'Haïti et de ses collaborateurs. Des messages de soutien ont également été échangés via la messagerie du secrétariat de l'AOMF.

Mme Florence Elie, la Protectrice du Citoyen d'Haïti, a transmis des bonnes nouvelles par email : tous les collaborateurs se portent bien. Le bâtiment, logeant le Bureau est touché. La Protectrice, est en train de reprendre les activités.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) poursuit sa mobilisation en faveur d'Haïti



A la suite du séisme sans précédent qui a frappé Haïti, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a multiplié les contacts pour continuer à mobiliser la Communauté internationale au chevet du peuple haïtien. «*Dans le cœur de chaque francophone, Haïti occupe une place particulière*», a déclaré Abdou Diouf ce lundi matin à Madame Marie-Denise Jean, Déléguée permanente adjointe d'Haïti auprès de l'UNESCO et Représentante personnelle du Président Préval au Conseil Permanent de la Francophonie (CPF), à qui il a réitéré toute la solidarité de la Communauté francophone dont les membres se sont, pour la plupart, tous mobilisés en urgence. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a, quant à elle, décidé de cibler son action sur l'aide à la population civile à hauteur de 100.000 euros à titre humanitaire d'urgence. Les autorités haïtiennes en France transmettront au plus vite les coordonnées des associations bénéficiaires. Cette contribution s'ajoute aux sommes déjà promises par les différents opérateurs de la Francophonie institutionnelle.

L'antenne régionale de l'Organisation internationale de la Francophonie en Haïti, représentation diplomatique qui mène des projets de coopération dans différents domaines, a été complètement détruite mais ne déplore heureusement aucune victime parmi son personnel local et international. De son côté, l'Agence universitaire de la Francophone (AUF), également présente en Haïti, a annoncé que ses installations de Port-au-Prince avaient été sévèrement touchées par le séisme mais que son personnel était sain et sauf. L'AUF déplore malheureusement des victimes parmi les étudiants de l'Institut de la Francophonie pour la gestion dans la Caraïbe (IFGCar). Un professeur est décédé en faisant son cours.

5. Informations de L'OIF



Présidée par Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, la 74^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a réuni, ce 14 décembre 2009 à Paris, à la veille de la 25^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Les travaux de cette session du CPF ont largement été consacrés à l'examen des situations politiques des pays francophones en crise. Tel que le prévoit la Déclaration de Bamako, le CPF a adopté des résolutions sur la situation des pays en crise ou en sortie de crise. Sur la **Mauritanie**, le Conseil Permanent a adopté une résolution qui, constatant le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays et la tenue, le 18 juillet 2009, d'une élection présidentielle dans des conditions jugées satisfaisantes, décide la levée de la suspension de la Mauritanie des instances de la Francophonie. Le CPF demande cependant au Secrétaire général de la Francophonie d'appuyer tous les efforts visant à conforter la réconciliation nationale, la consolidation de l'Etat de droit, la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme, conformément à la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

Concernant la **Guinée**, les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté une résolution dans laquelle ils condamnent avec la plus grande fermeté les actes délibérés de violence et les graves exactions et violations des droits de l'Homme, en particulier les viols commis par des éléments armés du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), et apportent leur plein appui à la commission internationale d'enquête mise en place par les Nations Unies en vue d'identifier les responsables de ces actes et de les traduire en justice. Constatant, en outre, le non-respect du principe affirmé par la junte de la non candidature du Président et des membres du CNDD, ainsi que du premier Ministre et des membres du gouvernement aux prochaines élections, le CPF a dès lors décidé le renforcement des mesures dont ce pays fait l'objet et, à cet égard, de l'application pleine et entière des dispositions de suspension prévues au paragraphe 3 du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. Afin de surmonter, dans le cadre d'une dynamique participative et consensuelle, ces graves difficultés, le CPF a en outre apporté son plein soutien à la médiation conduite par le Président du Faso, à la demande de la CEDEAO.

Sur la situation à **Madagascar**, constatant la persistance de blocages dans le processus de retour rapide à l'ordre constitutionnel et démocratique à Madagascar, le Conseil Permanent a décidé, dans l'attente des évolutions qui seront constatées, de reconduire les mesures de suspension, en cours depuis le 2 avril 2009, prises à

l'encontre de ce pays. Il encourage la Communauté internationale à intensifier ses efforts pour une pleine mise en œuvre des Accords de Maputo.

Concernant le **Niger**, le CPF, qui a pris note de la volonté des autorités de ce pays de tenir un dialogue politique inclusif sous l'égide du médiateur de la CEDEAO, a appelé, dans une résolution, les autorités nigériennes, afin de conforter la dynamique participative ainsi enclenchée, à reporter les élections locales prévues pour fin décembre 2009. Continuant d'exiger le retour à un ordre constitutionnel consensuel et à une vie politique apaisée, le CPF a affirmé la volonté de la Francophonie de concourir, à cette condition, aux efforts à l'œuvre, en étroite liaison avec le Médiateur et l'ensemble des acteurs concernés. Le CPF invite à cette fin le Secrétaire général de la Francophonie à prendre toutes les mesures appropriées et à lui faire rapport dans un délai de 60 jours sur l'évolution de la situation de manière à éclairer ses décisions, le cas échéant lors d'une Session extraordinaire.

6. Formation des collaborateurs des médiateurs, Rabat, 2 - 4 décembre 2009

Dans Le cadre de la coopération et de l'échange des expériences entre l'Institution Diwan Al Madhalim du Royaume du Maroc et l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et conformément à la décision adoptée lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'AOMF tenu les 17 et 18 Novembre 2008 à Rabat, et portant création du Centre de Formation, d'Echanges, d'Etudes et de Recherches en Médiation, la quatrième session de formation des collaborateurs des médiateurs membre de l'AOMF, a été organisée les 2, 3 et 4 Décembre 2009 à Rabat sous le thème : «**Les Moyens D'intervention Du Médiateur**».

Cette session avait pour objectifs de :

- Débattre des questions liées aux moyens d'intervention des institutions de médiation ;
- Favoriser les échanges d'expériences sur les pratiques de chaque pays ;
- Doter les collaborateurs d'outils méthodologiques et de références communes pour une bonne pratique de la médiation.
- Poursuivre et consolider les acquis des sessions précédentes ;
- Renforcer les capacités des collaborateurs.

Les thèmes de formation de la session :

Les travaux de la session ont porté sur huit modules, répondant aux besoins et aux profils des participants afin d'enrichir leurs connaissances en matière de médiation. Ces modules sont :

- Module 1 : moyens d'intervention des Institutions de médiation et leur rôle dans l'enracinement de l'administration citoyenne;
- Module 2: moyens d'intervention en cours de traitement des plaintes;
- Module 3 : règlement à l'amiable;
- Module 4 : conditions et outils des recherches et investigations;
- Module 5 : les rapports annuels;
- Module 6 : les rapports spéciaux;
- Module 7 : les recommandations;
- Module 8 : échanges d'expériences autour des thèmes traités.

La session a été clôturée par M. Moulay M'hamed IRAKI Wali Al Madhalim qui a félicité les participants (es) « pour l'importance des problématiques soulevées et pour les interrogations reflétant l'intérêt pour un domaine dont la noblesse fait appel à la conscience, est basée sur la moralisation et rejette toute forme d'injustice, d'abus ou de séparation : tel est le domaine de la Médiation. »

Il a expliqué, ensuite, l'évolution remarquable qu'a connu le cadre conceptuel de la Médiation, et la nécessité d'accompagner ce processus par les experts et des spécialistes dans le but, d' « apporter leur soutien aux institutions de Médiation ce qui constitue, avec d'autres facteurs, le moteur principal du centre de formation que nous entendons promouvoir et développer pour qu'il puisse répondre aux diverses attentes sans cesse renouvelées ». Par ailleurs, Wali Al Madhalim a rappelé que « pour la réussite de ce parcours, le devoir de chacun des participants à cette session et aux sessions précédentes est de transmettre les expertises et les informations aux collègues qui n'ont pas eu la chance d'assister à ces formations, et ce pour généraliser les acquis ». Lors de cette dernière séance, Wali Al Madhalim a remis à l'ensemble des représentants des institutions des attestations de participation.

7. Nouvelles des membres et actualités



Le Service du Médiateur de la Communauté française de Belgique a désormais sa page Facebook !

Le service de médiation sera un nouveau moyen de communication dans un monde qui évolue et socialise par le Web. Les médiateurs ont toujours cherché le chemin le plus court pour aller à la rencontre de

l'autre, et une page Facebook permettra peut-être encore d'avancer dans cette voie.



M. Paulin POMODIMO, Médiateur de la République de Centrafrique, négocie avec des représentants du pouvoir et de l'opposition dans l'espoir de sauver le processus électoral. Après le retrait de l'opposition de la commission électorale indépendante – CEI – l'ancien archevêque de Bangui a rencontré la semaine dernière les dirigeants de l'opposition et de l'ancienne rébellion de l'armée populaire pour la restauration de la démocratie, dont le leader est l'ancien ministre de la défense Jean Jacques Demafouth. Ils ont également exigé la dissolution des comités locaux de la CEI mis en place, sans tenir compte des quotas de représentativité. Le 13 février un accord a été signé sous l'égide du Médiateur de la République, mettant fin au boycott de la Commission électorale.

Créée fin août 2009, la CEI a été installée en octobre 2009. Il est prévu qu'elle organise les élections présidentielle et législative en Centrafrique à une date encore non fixée officiellement. Il est probable que la date du mois d'avril 2010 soit reportée.

Ombudsman
Le Médiateur du
Grand-Duché de
Luxembourg

Le Médiateur du Grand Duché du Luxembourg a un nouveau site internet: www.ombudsman.lu.



Le Médiateur de la République française a créé un forum participatif.

« Le Médiateur et vous » est un espace de débats, de questions et de propositions sur l'ensemble des sujets que l'institution, observatrice privilégiée de la société, est amenée à traiter au fil des jours et des semaines. Education, famille, droits des étrangers, administration publique, santé, consommation, tous ces sujets peuvent faire l'objet de témoignages et de propositions. Outre le médiateur, des juristes, des universitaires, des représentants de la société civile peuvent apporter un éclairage sur les débats. L'objectif est que le médiateur porte les idées devant le décideur politique.

<http://www.lemediateuretvous.fr/>



Mademoiselle Dora Zatte est la nouvelle médiatrice des Seychelles à compter du 15 février 2010.

Le Président James Michel l'a nommé à la suite de la recommandation de l'Autorité constitutionnelle de nomination. Mlle Zatte est avocate de profession et a aussi bien travaillé dans le domaine public que privé.

Gustave Dodin, ancien Ombudsman et président de la Commission des droits de l'Homme a lui été désigné juge à la Cour suprême des Seychelles.



Gérard Fellous, ancien Secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, publie un nouveau livre « **les droits de l'Homme, une universalité menacée** ». Il y explique pourquoi l'universalité des droits de l'Homme est contestée par certains régimes dans le monde.

Son livre apporte un éclairage à travers une approche pluridisciplinaire, mêlant droit international, sciences politiques, philosophie, sociologie, et ethnologie. (La Documentation Française, Paris).



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Secrétariat permanent de l'AOMF

7, rue Saint-Florentin – 75008 PARIS (France)

Tél. : +33 (0)1 55 35 23 45 - Fax : +33(0)1 55 35 22 45

secretariat.aomf@mediateur-republique.fr

http://democratie.francophonie.org/rubrique.php3?id_rubrique=506